



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ACHAT DE BILLETS EN LIGNE

PREAMBULE

Les présentes conditions de vente s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les commandes effectuées pour l'achat de Billet(s) d'accès réservé aux CE/CSE/COS sur le site Internet de la billetterie informatisée du parc de loisirs : Cita-Parc sis 1 Avenue Mathias Delobel 59000 Lille.

Le siège social est situé : 127 Rue De Roquetoire 62120 Racquinghem.

Ils sont susceptibles de modifications sans préavis. L'achat de l'achat de Billet(s) d'accès) par l'acheteur implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente.

Toute personne effectuant un achat de billet d'accès ou de produit sur le site Internet de « Cita-Parc » est invité à lire attentivement les CGV qui visent à définir les relations contractuelles entre elle et Cita-Parc, ainsi que les conditions applicables lors de l'achat de billets en ligne.

La langue des présentes CGV est la langue française. En cas de traduction de tout ou partie de ces conditions, seul le texte original français fait foi.

La confirmation de la commande via le présent site Internet entraîne la conclusion du contrat définitif. Cela implique l'acceptation sans réserve par le client de l'intégralité des CGV, dont il reconnaît avoir préalablement pris connaissance à la validation de son achat. Le client accepte les dispositions concernant la sécurité et les règlements supplémentaires relatifs à l'accès au parc ci-dessus localisé.

Le client a pris connaissance du fait que dans l'hypothèse où ces règlements ne sont pas respectés, il se verra refuser l'accès au parc sans indemnisation.

Les CGV applicables sont celles en vigueur sur le site de vente en ligne à la date de l'achat du billet. « Cita-Parc » se réserve le droit d'adapter ou de modifier les présentes CGV à tout moment et sans préavis, dans toute la mesure permise par la loi.

PRESENTATION DU SERVICE DE BILLETTERIE EN LIGNE

www.cita-parc.fr est ici le service de billetterie en ligne dédié aux CE/CSE/COS de « Cita-Parc », ayant son siège social 127 rue de Roquetoire à 62120 Racquinghem.

Ce service d'achat de billets d'entrées en ligne de « Cita-Parc », permet d'acheter des titres d'accès exclusivement réservés selon certaines conditions précisées sur le site internet du parc aux CE/CSE/COS.

Pour toutes informations concernant vos achats de billets d'accès au parc en ligne, vous pouvez nous contacter par mail : contact@cita-parc.fr rubrique CE/CSE/COS.

ARTICLE 1- TARIFS

Le prix des titres d'accès au parc est TTC.

Les tarifs applicables sont les tarifs indiqués sur le site internet du parc et affichés aux guichets de « Cita-Parc »

Tous les tarifs sont susceptibles de modification sans préavis. Cependant, les billets d'accès seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de votre validation de commandes.

Ils sont validés uniquement après confirmation de notre part du règlement demandé.

Les billets sont nominatifs et ne pourront être revendus à un prix supérieur (loi du 27juin 1919).

Le nombre de place par transaction ne peut être supérieur à 40.

1.1-Tarifs réduits.

Pour les tarifs réduits, la présentation du justificatif requis (cf. site internet) est à présenter à la caisse du parc, il doit être récent ou lisible, la présentation du justificatif permet le cas échéant de profiter du tarif réduit. Aucune réduction n'est applicable après le paiement de la commande. Ces tarifs réduits sont accessibles selon les conditions précisées et disponibles uniquement à la caisse du parc ou via notre

Site internet pour les CE ou CSE ou COS conformément aux conditions précisées à l'onglet Tarifs CE de notre site internet.

ARTICLE 2 – VALIDITE DES TITRES D'ACCES.

Les billets d'accès sont valables pour l'année en cours + la saison suivante, chaque jour d'ouverture du parc selon le calendrier de notre site internet. Il convient de noter que le parc se réserve le droit de fermer chaque jour où la météo ne permettra de passer une journée au parc dans des conditions favorables. Le parc s'engage à informer par voie numérique, réseaux sociaux (par exemple) le matin des journées concernées par les problèmes climatiques. Les billets non utilisés conservent leur validité pour toute autre journée d'ouverture de la saison.

ARTICLE 3- PAIEMENT SECURISE ET DONNEES PERSONNELLES

3.1 Mode de paiement/ paiement sécurisé

La commande de billets d'accès n'engage « Cita-Parc » qu'à la réception d'un courrier électronique confirmant le paiement de la transaction.

Le paiement est exclusivement accepté en ligne.

Les titres d'accès achetés sur le site Internet de « Fééryland » sont réglés uniquement par carte bancaire du réseau VISA et les cartes compatibles avec le site de paiement sécurisé Up2pay e-transactions. (Carte bleue / Visa / Eurocard / Mastercard).

Les informations fournies par le client lors de la saisie de ses coordonnées bancaires font l'objet d'un cryptage de notre banque pour protéger le plus efficacement possible toutes les données sensibles lors du paiement. La transaction du paiement en ligne est assurée par le système Up2pay e-transactions. Cette transaction est effectuée moyennant un système sécurisé et chiffré SSL. En aucun cas et à aucun moment, les informations concernant les cartes bancaires ne transitent sur le serveur de « Fééryland ».

Une fois que Up2pay e-transactions confirme que la commande a été validée, le débit de votre carte est opéré.

En cas de problème avec le paiement : vérifiez la validité ainsi que le plafond autorisé de votre carte.

Quelques banques demandent un code supplémentaire pour les achats en ligne, merci de contacter votre banque pour plus de renseignements.

3.2 Données personnelles

Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande et à nos relations commerciales. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, aux informations vous concernant qui peut s'exercer par courrier à *Cita-Parc 127 rue de ROQUETOIRE 62120 RACQUINGHEM* en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse et si possible votre référence client. Conformément à la réglementation en vigueur, votre courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse.

ARTICLE 4 - CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Votre commande de billets d'accès n'est définitivement confirmée qu'après que vous ayez cliqué sur le bouton « PAYER MA COMMANDE » et n'engage « Cita-Parc » qu'à réception du courriel confirmant que la commande de titre d'accès a bien été validée. En conséquence, nous vous invitons à consulter votre messagerie électronique.

ARTICLE 5 - VALIDATION

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes conditions générales de vente avant la passation de votre commande. L'acceptation des conditions générales de vente, en cochant la case "J'accepte les Conditions Générales de Vente" vous permet de valider votre commande.

ARTICLE 6 – MODE D'OBTENTION DES BILLETS D'ACCÈS

Le(s) billet(s) et la confirmation de l'achat en ligne doivent être vérifiés par l'acheteur au moment où ils sont réceptionnés. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

Les billets émis sont uniques.

Cependant des duplicitas pourront être imprimés en cas de vol ou perte constatés sur présentation d'une pièce d'identité, du courriel de confirmation reçu lors de l'achat des billets en ligne, où s'il est possible de retrouver trace de la réservation sur le logiciel de billetterie. En tout état de cause, même dans ce cas, seul le porteur du billet est habilité à entrer dans le parc. Seul les titres d'accès n'ayant jamais été validé aux entrées du parc auront la possibilité d'être dupliqué Il convient de noter que notre dispositif de vente nous permet une vérification.

6.1. Billet Imprimable à Domicile.

Conditions spécifiques au Billet Imprimable à Domicile :

Le billet imprimable à domicile vous permet d'imprimer les billets achetés sur une imprimante ordinaire à partir d'un accès internet.

Pour être valide, votre billet doit être imprimé en mode portrait, sur une feuille A4 blanche, vierge recto et verso.

A chaque billet d'accès acheté correspond un billet.

Les billets imprimables à domicile sont pourvus d'un code barre unique. La validité des billets est contrôlée et enregistrée à l'entrée du parc à l'aide de lecteurs de code barre. Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même billet. La reproduction de billets est interdite. Seule la première personne à présenter le billet sera admise dans l'enceinte du parc. Elle est présumée être le porteur légitime du billet. C'est pourquoi il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le billet d'une quelconque manière, ou de le mettre à disposition à de telles fins. Conservez votre billet en lieu sûr. N'acceptez jamais un billet qui vous est proposé par un inconnu, car il pourrait s'agir d'une copie.

La direction du parc ou le responsable sus nommé peut refuser l'entrée au parc lorsque plusieurs impressions, reproductions, copies ou imitations d'un billet imprimable à domicile sont en circulation et qu'un accès au parc a déjà été concédé préalablement au détenteur d'une impression, d'une reproduction, d'une copie ou d'une imitation du billet imprimable à domicile correspondant. L'organisateur n'est notamment pas obligé de procéder à une vérification de l'identité de la personne présentant le billet imprimable à domicile afin de vérifier qu'il s'agit bien de l'acheteur de billets, ni de vérifier l'authenticité du billet imprimable à domicile dans la mesure où l'imitation ou la copie ne peut être identifiée de manière indubitable en tant que telle lors du contrôle d'entrée au parc. Si le détenteur d'un billet imprimable à domicile est refoulé pour cette raison lors d'un contrôle d'accès, il n'existe aucun droit à remboursement du prix acquitté.

« Cita-Parc » décline toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du billet imprimable à domicile dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement ou par suite de négligences en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet imprimable à domicile.

ARTICLE 7 - HORAIRES

Les horaires d'ouverture du parc figurent sur notre site internet toutefois les horaires de principe sont : 11h-18h.

Les jours d'ouverture figurent sur un calendrier reprenant ces périodes d'une manière très claire sur notre site internet.

ARTICLE 8 – ANNULATION

Aucune annulation n'est possible après le paiement des titres d'accès par le client.

« Cita-Parc » se réserve le droit de maintenir le parc fermé dans l'hypothèse ou des cas de force majeure les y contraignaient tels que (et sans que cette liste ne soit exhaustive) intempéries, grèves, incendie, dégât des eaux, etc. Dans une telle hypothèse *le client dispose de la possibilité de revenir au parc chaque jour d'ouverture de son choix au cours de la saison en cours.*

ARTICLE 9 – DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets d'accès ne peuvent pas donner lieu à rétractation par le client.

ARTICLE 10 - SERVICE CLIENTELE ET SUIVI DE COMMANDE

Pour toute information ou question, notre service e-billetterie est à votre disposition :

1. Téléphone : 03.21.88.14.14 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 9h00h à 12h30h et de 14h00 à 17h30h.
2. Courrier : 127 RUE DE ROQUETOIRE 62120 RACQUINGHEM
3. Formulaire mail : Contactez-nous par courriel : contact@cita-parc.fr

ARTICLE 11 - DROIT APPLICABLE - LITIGES

Toute contestation concernant la démarche d'achat en ligne, quelle qu'en soit la nature, doit être formulée par écrit au plus tard le soir de votre visite à l'adresse suivante :

Cita-Parc Secrétariat 127 rue de Roquetoire 62120 Racquinghem.

Toutes autres contestations doivent être formulées le soir de votre visite directement auprès du régisseur du parc.

Cita-Parc décline toute responsabilité pour les dommages, quelle qu'en soit la nature, qui seraient susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les spectateurs. Les spectateurs sont responsables de tout dommage direct ou indirect qu'ils pourraient causer à l'occasion de leur présence aux lieux de spectacles.